

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VILHAIN

Séance du Vendredi 17 avril 2026 – 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LE VILHAIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence du Maire, Madame Amandine COFFIN.

PRESENTS :

Mme Elisabeth AMARA, Conseillère municipale
 Mme Amélie ARMINJON, Conseiller municipal
 M. Gauthier ARMINJON, Conseillère municipale
 M. Rafik CHABBI, Deuxième Adjoint
 M. Emilien DESCHAUME, Conseiller municipal
 Mme Patricia MATHIAUD, Conseillère municipale
 Mme Sandrine MESTRAUD, Secrétaire de mairie
 M. Benoît RENAUD, Conseiller municipal
 M. Lilian ROY, Conseiller Municipal
 M. Anthony VERHOEVEN, Conseiller municipal
 Mme Sandrine VERMEERSCH, Première Adjointe

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Elisabeth AMARA

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente
- Vote des taxes
- Demandes subventions aux associations
- Vote du budget primitif 2026
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h07.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le PV présenté.

Document déposé à la SP de Montluçon le 22/04/2026

VOTE DES TAXES

	Le Vilhain	Département	National
Taux taxe foncière bâti	34.87 %	42.88 %	39.79 %
Taxe foncière non-bâti	31.14 %	36.71 %	51.19 %
Taxe d'habitation	19.98 %	23.56 %	23.67 %

Il est à noter que le taux d'imposition de la commune est inférieur à ceux du département ou de la moyenne nationale, respectant en cela les engagements de non augmentation pris par l'équipe lors des dernières élections.

Le produit ainsi prévu pour 2026 est de 128.532 €.

Il est demandé pourquoi le montant est inférieur sur 2025. Madame le Maire explique que certaines ventes n'ont peut-être pas encore été enregistrées. Par ailleurs, elle rappelle que lorsque des habitations sont déclarées en travaux, le propriétaire n'est pas redevable de la taxe.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition tels que présentées ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération présentée.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

AuT Cyclisme	100 €
Assoc Jeunes agriculteurs du canton	200 €
Assoc Les Petits Futaies Parents d'élèves	200 €
Assoc AGPGA	200 €
Assoc Comité des Fêtes	200 €
Assoc Ptites Mains du Vilhain	200 €
Assoc Club du Menhir	200 €
Assoc Pays de Tronçais	15 €
Assoc Les Amis de la Forêt	16 €
Centre Social Rural Meaulne	550 €
Conservatoire Espaces Naturels Sensibles	50 €
FNATH	16 €
Radio Qui Qu'en Grogne	50 €
MFR Limoise	200 €

Madame le Maire, après avoir lu la liste les demandes de subventions aux membres du Conseil, propose de reconduire l'attribution des montants de l'année précédente, soustraction faite d'une somme de 300 € qui avait été consentie, l'année dernière, au collègue François Péron de Cérilly dans le cadre du financement d'un voyage scolaire qui n'est pas reconduit et d'un ajout de 200 € à destination de la MFR de Limoise qui accueille deux élèves habitant notre commune mais dont la demande ne nous est pas encore parvenue.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération présentée.

Document déposé à la SP de Montluçon le 22/04/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Madame le Maire présente le budget primitif 2026 tel qu'il figure dans les documents joints.

Concernant la prime de naissance qui avait été envisagée dans le programme de l'équipe réélue, il conviendra de vérifier la faisabilité et la légalité de sa mise en œuvre.

Monsieur Gauthier ARMINJON se propose pour collecter les informations nécessaires et les transmettre au Conseil Municipal.

Madame le Maire présente au vote l'adoption du budget primitif 2026 tel qu'il a été présenté précédemment et selon les documents préalablement transmis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération présentée.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des **travaux d'élagage** interviendront entre le 15 et le 31 mai pour dégager les lignes à haute tension.
- Une première réunion **voirie** s'est tenue le 9 avril dernier. Le 25 mai prochain, une visite sur site aura lieu pour déterminer les besoins et orienter la prise de décision. Madame le Maire précise que la fourniture de l'enrobé à froid destiné au comblement des nids de poules sera désormais externalisée. Un appel d'offre pour un chiffrage a été demandé par la commission voirie de la Communauté de Communes. Environ 10 lieux-dits nécessiteraient des rebouchages.
- Le 10 avril dernier, la DASEN a informé par courrier Madame le Maire de la décision de **retrait de moyen à l'école** de Le Vilhain qui doit accueillir au mieux 9 élèves à la prochaine rentrée (au pire, seulement 7). Il serait envisagé de mettre à disposition un moyen provisoire, pour une année, sous forme de « brigade », c'est-à-dire un professeur des écoles remplaçant. S'il n'y a pas de disponibilité dans ce sens, il reviendra à la communauté de communes de mettre en place une prise en charge garderie. Des journées de transition seront organisées à l'école de Cérilly pour permettre aux enfants de commencer à s'habituer au nouveau cadre qui les accueillera à la rentrée 2027.

Il est demandé s'il est judicieux pour les enfants de fonctionner de cette manière.

Madame le Maire répond que cela doit permettre de sauvegarder la garderie du Brethon et de donner le temps de repenser le fonctionnement des transports. Elle rappelle, par ailleurs, que cette décision met en danger deux postes : celui de l'ATSEM (retraite prévue en 2027) et celui de la cantinière. L'ATSEM est employée de la Comcom qui détient la compétence scolaire mais il appartiendra à la municipalité de repenser l'organisation du poste de travail de la cantinière qui assure également le ménage et la tenue de l'agence postale. Il faudra aussi réfléchir à la reconversion des locaux de l'école.

- Pour ce qui est du **RDV des producteurs locaux** qui doit avoir lieu le 3 juillet 2026, Madame le Maire informe le Conseil que les tables nécessaires à l'accueil des visiteurs pour les repas seront désormais facturées 5 € par le « Pôle de l'Âne » qui nous les fournissait gratuitement jusqu'alors. Nous avons besoin de 30 tables soit un budget de 150 €. Monsieur BOUDET nous prête habituellement son camion pour le transport des tables. Pour l'instant, un seul exposant a décliné et ne sera pas présent à cette manifestation : la ferme des Villard
- Madame le Maire souhaite mettre en œuvre une cérémonie pour commémorer le **déplacement du menhir** qui a eu lieu il y a 40 ans, le 13 août 1985. Monsieur PERCHAT, de Cérilly, connaît tout l'historique des événements et se propose de les retranscrire pour les journées du patrimoine du 19 au 20 septembre 2026.
- Enfin, la fille d'un des membres du Conseil municipal, Melle ARMINJON, serait intéressée à réaliser un escape game afin de créer de **l'événementiel autour de l'église** de la commune, dans le contexte de sa rénovation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Maire Mme Amandine COFFIN	La secrétaire de séance Mme Elisabeth AMARA